

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/07/2022

Date de convocation : 23/06/2022

Conseillers en exercice : 14

Date affichage :

Conseillers présents : 13

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, , SOARES DIAS JOSE, LOPEZ MAGALI, VAN DEN OSTENDE PASCALE, ROULLAND MARIE-CLAUDE, LEBLATIER DIDIER, SCANELLA ERIC VERGNOLLE NATHALIE. TEILLAC GERARD

Absent : DUBOIS ARNAUD

Mme VERGNOLLE NATHALIE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

### Ordre du jour :

- Contrat de prêt
- Adressage : voie à nommer
- QUESTIONS DIVERSES

### **N°2022-07-01 : contrat de prêt**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 95 000 € destiné à financer des travaux de l'aire de camping-car.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et une abstention,

- DECIDE de contracter un emprunt de 95 000 € aux conditions susmentionnées,
- DONNE POUVOIR au Maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier.

### **N° 2022-07-02 : dénomination d'un chemin rural création d'une adresse**

Monsieur le maire informe les membres présents qu'une erreur a été commise dans l'adressage. Il convient de donner un nom à un chemin rural situé section AO et sur lequel est situé une habitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte la dénomination suivante pour le chemin rural situé section AO : chemin du Bois de Barde
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### **N° 2022-07-03 : PORTANT SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu l'avis du comité technique placé auprès du Centre de Gestion en sa réunion du 10/06/2022 ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

- la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'agent d'entretien à 17,5 heures hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent de 8 heures hebdomadaires au motif : *réduction du temps de travail suite à la suppression du service de transports scolaires et à la demande de l'agent.*

### **N° 2022-07-05 adressage courrier réclamation**

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'un courrier de Mmes Cluzel, demandant au conseil municipal, de changer les noms des voies au lieu-dit la Bouyerie

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, De ne pas donner suite à cette demande.

### **Divers :**

Commission Petite enfance CCPF : St Crépin et Carluçet : 13 enfants de moins de 3 ans et une capacité d'accueil : une nounou avec 4 places. Création de Micro-crèches envisagées